

● (1640)

**M. le vice-président:** Le député a épuisé son temps de parole. Il ne pourrait poursuivre que s'il obtenait le consentement unanime de la Chambre.

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**L'hon. Don Mazankowski (Végréville):** Monsieur le Président, j'éprouve bien du plaisir à voir les députés néo-démocrates se débiter. Le député de Regina-Ouest n'est jamais tombé aussi bas. J'imagine que si j'appartenais à un parti qui ne peut compter que sur 14 p. 100 des voix, poussé par le désespoir, je ne reculerais devant aucun moyen.

En fait, les députés néo-démocrates continuent de se couvrir de ridicule. Ils ont perdu toute crédibilité à la Chambre et aussi, j'en ai bien peur, dans toutes les régions du pays. Ils prétendaient être ceux qui, à force d'obstruction, causeraient la perte de ce projet de loi. Que font-ils maintenant? Ils présentent 174 propositions d'amendement dans l'espoir de l'améliorer. S'ils n'ont pas réussi dans leur entreprise, c'est parce qu'ils ont exagéré.

Des 109 motions qu'ils ont présentées, seulement 46 ont été jugées recevables, alors que 64 autres ont été jugées vaines et sottes. En fait, bon nombre de ces motions s'apparentaient à mon avis au jeu de la chaise musicale. Tout ce que les députés néo-démocrates proposaient à l'égard de certains articles, c'était de les faire passer d'une partie du projet de loi dans une autre. Par ce stratagème, ils voulaient donner le change et faire croire aux Canadiens qu'ils se retranchaient en vue d'une lutte à mort. Mais c'était purement de la frime, monsieur le Président.

Cependant, cette question est beaucoup trop importante pour la traiter à la légère comme le font les néo-démocrates. Elle est trop importante pour s'amuser à faire de l'obstruction ou à présenter des amendements ridicules qui nous entraînent dans un débat anodin. L'affaire va au-delà de nos responsabilités à chacun.

A vrai dire, le député vient d'insinuer que nous pourrions accepter que des sanctions soient prises à l'endroit de la Commission canadienne du blé. Il devrait pourtant savoir que notre parti a proposé au comité un amendement qui est maintenant inscrit au nom du député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight) et visant à supprimer les sanctions à l'endroit des participants au système autres que les chemins de fer. Le député de Regina-Ouest a jugé l'idée assez bonne pour l'appuyer lorsque nous l'avons présentée au comité. Il a donc proposé cet amendement que nous allons débattre. Je dois avouer que notre motion n° 44 est bien meilleure que sa motion n° 38. J'ajoute aussi que nous nous félicitons de son appui.

Il a également insinué que nous avons tenté au comité de saper l'intégrité et le pouvoir de la Commission canadienne du blé et que nous cherchons maintenant à la Chambre à nous reprendre. Je signale aux députés et à ceux qui suivent nos délibérations aujourd'hui que nous avons la preuve que le député a déjà appuyé la proposition d'amendement à l'étude. Je vais citer un passage à la page 129:31 du procès-verbal du comité, où figurent les propos du député de Regina-Ouest:

### *Transport du grain de l'Ouest—Loi*

Si l'amendement de M. McKnight englobe les points qui me préoccupent en même temps que les siens, je serai très heureux de retirer le mien et de proposer son amendement à la place. J'ai cependant besoin de plus de renseignements de notre conseiller juridique et des hauts fonctionnaires.

Les explications suivantes du conseiller juridique du comité, M. Keith Thompson, figurent à la page 129:36 du procès-verbal du comité:

Ce qui importe pour les agriculteurs, évidemment, c'est l'aptitude de la Commission du blé à vendre, en fin de compte. Sans cette aptitude, il n'y aurait pas de transport du produit.

Ainsi, selon moi, les trois dernières lignes de cette proposition décrivent la raison d'être essentielle de la Commission du blé et en identifient les principales fonctions.

Voilà ce que le conseiller juridique du comité a dit. Nous ne devrions pas être forcés d'écouter les balivernes du député de Regina-Ouest, surtout quand il prétend que nous proposons des amendements pour saper de propos délibéré le rôle de la Commission canadienne du blé. En réalité, l'objet de l'amendement est exactement le contraire.

Chose certaine, monsieur le Président, la Commission canadienne du blé a l'appui de la majorité des Canadiens dans l'Ouest. Elle a l'appui des céréaliers qui veulent vendre leur grain à un prix qui leur rapportera un profit raisonnable, compte tenu de leur investissement et de leurs efforts. Somme toute, la motion cherche à confirmer ce fait.

Le député d'Assiniboia (M. Gustafson) a dit que la Commission canadienne du blé prête à la critique. Certains agriculteurs n'en sont pas toujours satisfaits, et la critique juste, équitable et constructive a toujours sa place. Des agriculteurs ne prisent guère que les commissaires soient nommés à titre amovible jusqu'à l'âge de 70 ans. Nous parlons d'imputabilité, mais il y a des agriculteurs qui n'y tiennent pas vraiment. Cependant, en dernière analyse, les agriculteurs soutiennent la Commission du blé.

Les députés néo-démocrates, toujours à l'affût, ne manquent aucune occasion de prétendre que quiconque cherche à améliorer le système, à le rendre plus efficace, plus fiable et plus souple ne fait que saper le pouvoir de la Commission du blé ou de la Commission des grains. S'il fallait adopter leur stratégie, le grain serait encore transporté dans des charettes tirées par des chevaux et nous aurions des éleveurs à tous les cinq ou six milles.

Ils ont fait de même à propos de l'administrateur. Les députés néo-démocrates, les membres des syndicats du blé et diverses associations agricoles ont agité les mêmes épouvantails, fait les mêmes insinuations et provoqué la même hystérie collective quand il a été question du poste de coordonnateur du transport des grains dans notre projet de 1979. On nous accusait d'aller à l'encontre de la Commission canadienne du blé et de saper les lois du marché. Nous allions tout chambarder, disaient-ils. Que s'est-il passé, alors, monsieur le Président? Quand l'autorité du transport des grains a été établie, on n'aurait jamais cru si bien faire puisque la Commission canadienne du blé n'avait plus à s'occuper de toutes ces petites querelles concernant la répartition des grains qui relevaient ou non de sa compétence. En fait, cela aura au moins renforcé l'intégrité de la Commission du blé. C'est ce que les membres de cette commission vous diront, en public comme en privé.